



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 09/06/2021

GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

Conformément aux mesures décidées par le Préfet des Deux-Sèvres, pour le bassin du Mignon-Courance,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du jeudi 10 juin 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
EPMP	Mignon Courance	Vigilance Mesures d'information et/ou de limitation des prélèvements d'irrigation agricole : protocoles de gestion collective de l'EPMP

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	Alerte de printemps interdiction des prélèvements pour l'irrigation:	mercredi 12 mai 2021

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

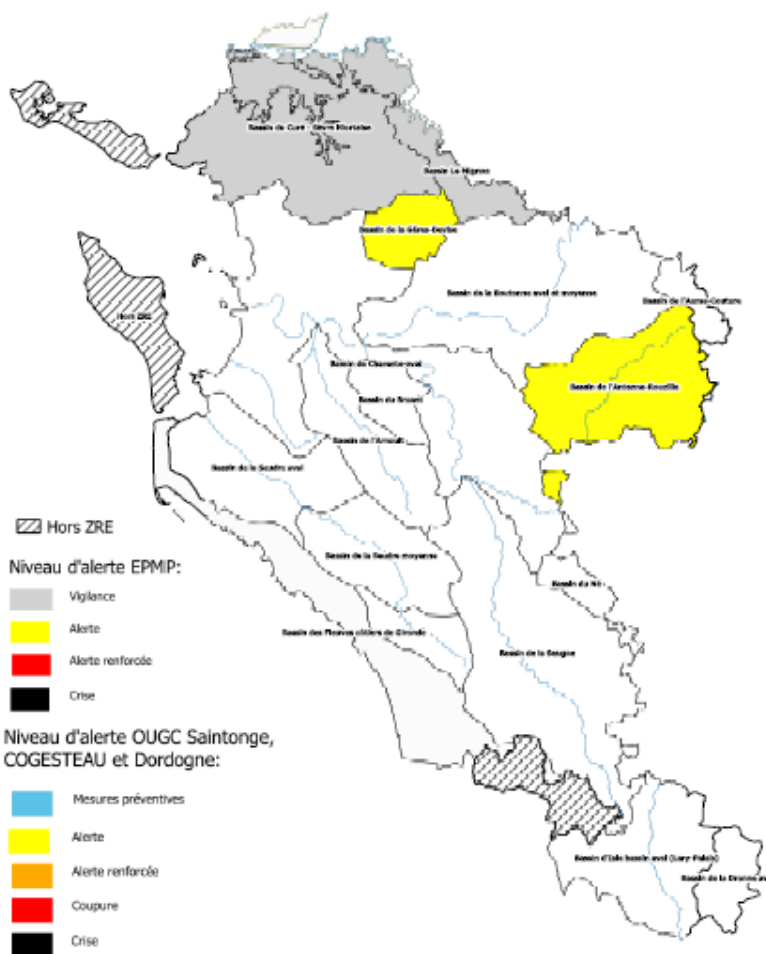
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
SAINTONGE	Gères Devise	- le mercredi de 08h00 à 19h00 - le jeudi de 08h00 à 19h00 - le vendredi de 08h00 à 19h00 - le samedi de 08h00 au dimanche à 19h00 - le lundi de 08h00 à 19h00. - le mardi de 08h00 à 19h00	mercredi 05 mai 2021
EPMP	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4	Vigilance Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 26 avril 2021

**Gestion quantitative de l'eau
Situation des bassins de la Charente-Maritime au 10 juin 2021**



Source : DDTM17/bd cartilage

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)